AIRBUS Defence & Space
Site des Mureaux

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter du bâtiment N80

Partie I

Résumé non technique

DIFFUSION

- Du document :

PREFECTURE DES YVELINES

AIRBUS D&S

Référence interne : XENU3 n° 4508/16	Ed.	Rév.	Date : 14.03.2016
Référence structurée : -	1	0	Page 3/ 35

CLASSES DE CONFIDENTIALITE	SOCIETE		DEFENSE		PROGRAMME	
	Non Protégé AIRBUS D&S	☒	Non Protégé (NP)	☒	Grand Public (1)	☒
	Réservé AIRBUS D&S	☐	Confidentiel Défense (CD)	☐	Industrie (2)	☐
	Confidentiel AIRBUS D&S	☐	Secret Défense (SD)	☐	Diffusion Restreinte (3)	☐
	Secret AIRBUS D&S	☐	Très Secret Défense	sans objet	Confidentiel (4)	☐
	Diffusion Restreinte (DR)	☐	Spécial France (SF)	☐		

CONTRAT ou MARCHE	Client	n° contrat ou marché			Programme Ariane 6
	Doc^{t} contractuel oui ☐ non ☒ consultable ☐ consultable FTC ☐	Lot	Poste	S/P	FTC
					LT 3330-2

TITRE Site des Mureaux – Projet Ariane 6

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

Partie I : Résumé non technique

RESUME D'AUTEUR

Ce document constitue la mise à jour du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de l'établissement Airbus D&S des Mureaux. Cette mise à jour est justifiée par le projet d'implantation d'un nouveau bâtiment qui accueillera la fabrication de l'étage principal du futur lanceur Ariane 6. Cette mise à jour intègre également une mise à jour des rubriques au regard de la nomenclature modifiée par la directive Seveso III.

Le dossier est composé de 6 parties intitulées :

- Partie I : Résumé non technique ;
- Partie II : Dossier Administratif et Technique (DAT) ;
- Partie III : Description des installations ;
- Partie IV : Etude d'Impact (EI) ;
- Partie V : Etude Des Dangers (EDD) ;
- Partie VI : Notice Hygiène et Sécurité (NHS)

MOTS CLES

ICPE – Demande d'autorisation d'exploiter – danger – accident – risque - environnement - impact

Fichier : Logiciel : WORD		Gestion de configuration	Catégorie de diffusion	
Langue du document : FR		Sans ☒	Intérêt	Court terme ☐
Langue faisant foi : FR		Interne ☐		Moyen ou long terme ☐
images	annexes	Client ☐	Diffusion suppl.	Autorisée ☐ Contrôlée ☐

Site des Mureaux

Bâtiment N80

Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

Partie I – Résumé non technique

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Entreprise	**:**	AIRBUS DEFENCE AND SPACE
Nom	**:**	**Hugues EMONT**
Fonction	**:**	Directeur d'Etablissement
Date	**:**	14/03/2016
Signature	**:**	

ETAT DES EDITIONS ET DES REVISIONS		
n° Editions et révisions	**Date**	**Principales raisons de l'évolution (+ numéros de paragraphes concernés en cas de révision) Etat de validité du document (référence et date)**
Ed.1 / Rév.0	14/03/2016	Création du document

Sommaire

1 CONTEXTE DU PROJET 8

2 SITUATION ADMINISTRATIVE 9

3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS 11

4 ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE 13

4.1 IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE 13

4.1.1 Impacts sur le climat 13
4.1.2 Impacts sur l'air 13
4.1.3 Impacts sur l'eau 15
4.1.4 Impacts sur les sols et sous-sols 18
4.1.5 Risques naturels 19

4.2 IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN 20

4.2.1 Bruits, vibrations, odeurs et émissions lumineuses 20
4.2.2 Impacts sur les paysages et les patrimoines 22
4.2.3 Incidences fonctionnelles aux abords du site 22
4.2.4 Autres impacts sur le milieu humain 23

4.3 IMPACTS SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE 23

4.3.1 Impacts sur la faune et la flore 23
4.3.2 Impacts sur les zones naturelles 23

4.4 IMPACT SANITAIRE 24

4.5 GESTION DES DECHETS 24

4.6 UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE 25

4.7 EFFETS CUMULES 26

4.7.1 Impacts des effets cumulés internes 26
4.7.2 Impacts des effets cumulés avec d'autres projets 26

4.8 INVESTISSEMENTS LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 27

4.9 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION 27

4.10 CONCLUSION 28

5 ETUDE DE DANGERS 29

5.1 CONTEXTE ET DEMARCHE 29

5.2 SYNTHESE DE L'ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES 29

5.3 SYNTHESE DE LA CARACTERISATION DES PHENOMES DANGEREUX GENERES 30

5.4 ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES 34

5.5 MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION 34

5.6 CONCLUSION 34

6 CONLUSION GENERALE 35

FIGURES

Figure 1 : Vue d'ensemble du site Airbus Defence and Space des Mureaux 8
Figure 2 : Schéma d'un lanceur Ariane 6.....9
Figure 3 : Plan de situation du bâtiment N80 12
Figure 4 : Aménagements spécifiques pour la gestion des eaux de ruissellement et d'incendie.....18
Figure 5 : Cartographie des phénomènes dangereux dont les effets sortent du bâtiment N80 33

TABLEAUX

Tableau 1 : Coûts relatifs aux différentes mesures qui seront mises en place pour limiter les impacts du bâtiment N80 27
Tableau 2 : Synthèse de la caractérisation des phénomènes dangereux avec effets sortant du bâtiment N80 31

1 CONTEXTE DU PROJET

L'établissement Airbus Defence and Space est situé en bordure de Seine sur la commune « Les Mureaux » (78130) dans le département des Yvelines en Ile-de-France.

Airbus Defence and Space est le maître d'œuvre européen du transport spatial civil et militaire et de l'espace habité. Le site Airbus D&S des Mureaux héberge ainsi la plupart des services centraux et est spécialisé dans la maîtrise d'œuvre des grands programmes spatiaux et stratégiques. Outre l'intégration de l'Etage Principal Cryogénique (EPC) d'Ariane 5, ses moyens permettent la fabrication des grandes structures métalliques, des systèmes pyrotechniques et fluidiques, des structures composites drapées. Le site des Mureaux possède par ailleurs, des puissants moyens de calcul, de simulation, d'essais et de contrôle.

L'établissement Airbus Defence and Space des Mureaux est implanté sur un terrain d'une superficie totale de 91,14 hectares, dont 15,30 hectares de surface planchers et 52 ha d'espaces verts. Il dispose également de près de 3050 places de stationnement.

Une voie ferrée et une route départementale traversent le site d'Est en Ouest. La Seine borde le site au nord, elle est utilisée notamment pour l'expédition de certains ensembles du lanceur Ariane 5 (cf. figure suivante).

Figure 1 : Vue d'ensemble du site Airbus Defence and Space des Mureaux

Dans le cadre de la conception et de la fabrication du nouveau lanceur Ariane 6, l'établissement Airbus D&S a prévu l'aménagement du bâtiment de fabrication et d'assemblage de l'étage principal Ariane 6, nommé bâtiment N80. Le bâtiment N80 a ainsi pour vocation la fabrication des réservoirs d'hydrogène liquide (RLH2) et d'oxygène liquide (RLOx), leur équipement (mise en place d'équipements cryogéniques, électriques, pyrotechniques) et l'intégration de l'étage principal d'Ariane 6 (ou L-LPM) avec la baie arrière et le moteur Vulcain (cf. figure suivante).

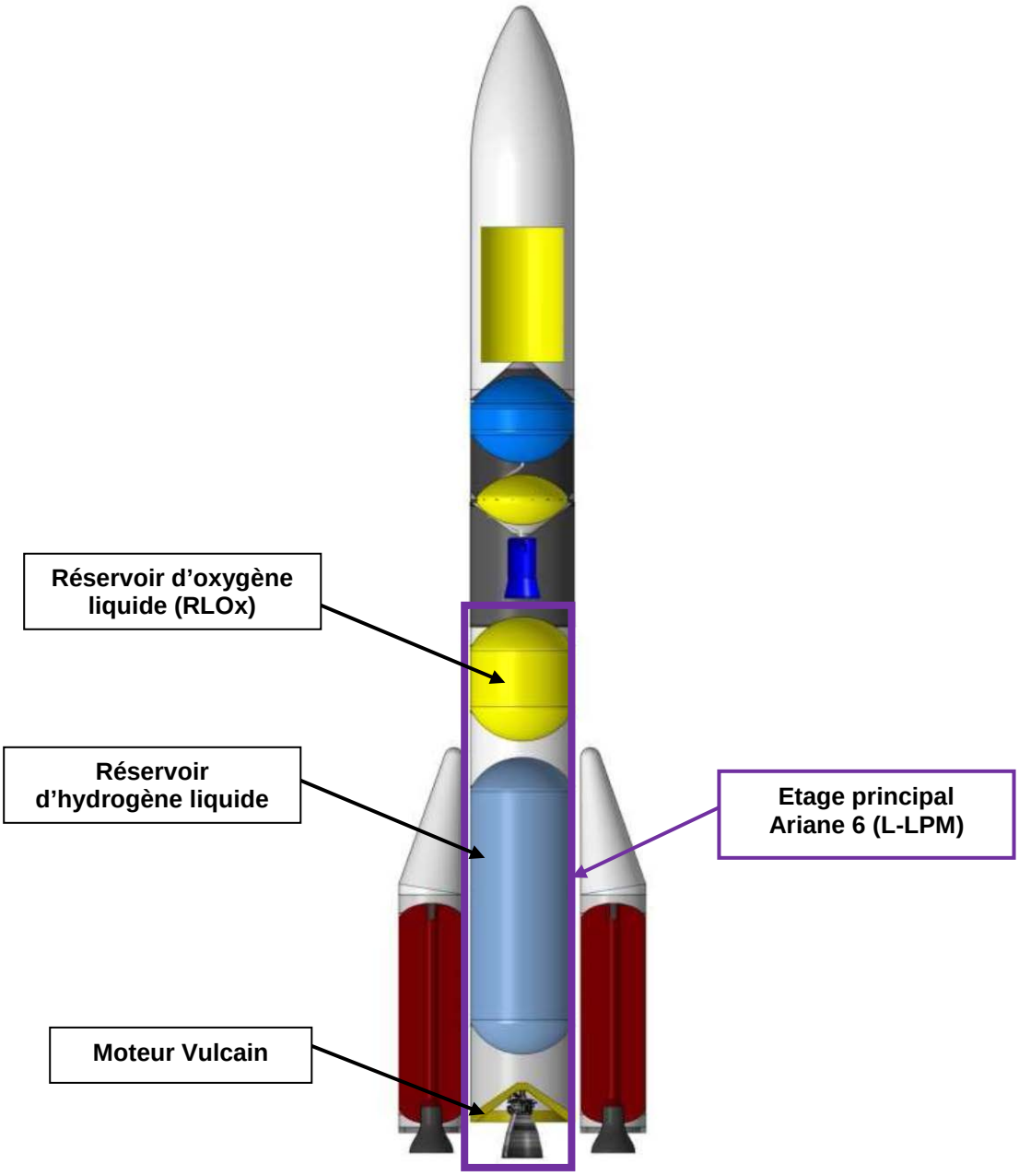

Figure 2 : Schéma d'un lanceur Ariane 6

2 SITUATION ADMINISTRATIVE

Compte-tenu des activités menées dans ce bâtiment, ces installations font l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Cette demande d'autorisation est justifiée principalement par :

- L’apparition pour le site Airbus D&S des Mureaux d’une nouvelle activité d’application sur un support d’un revêtement primaire d’accroche et de peinture à raison de plus de 100 kg / j (Rubrique 2940, 2a, Autorisation) ;

- L’apparition également pour le site Airbus D&S des Mureaux d’une nouvelle activité de dégraissage de surface par des procédés utilisant des liquides organohalogénés pour un volume de cuves de traitement compris entre 200 et 1 500 l (Rubrique 2564,A, Déclaration avec 1 300 l) ;

- L’augmentation de puissance concernant le travail mécanique des métaux et alliages avec une puissance totale installée des machines fixes supérieure à 1 000 KW (Rubrique 2560, 1, Enregistrement).

Les communes concernées par l'enquête publique ainsi que le rayon d'affichage (1 km) sont :

- Les Mureaux,

- Meulan-en-Yvelines

- Verneuil sur Seine,

- Vaux sur Seine,

- Evecquemont,

- Tessancourt sur Aubette,

- Chapet

- Hardricourt

3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

La surface du bâtiment est de l'ordre de 24 000 m².

Le bâtiment N80, objet du présent dossier, est ainsi constitué de 3 zones principales :

- La zone dite « Kitting & Conditionning » : zone de réception des éléments (panneaux, éléments moteurs…) et de réalisation des kits complets conformes préparés puis acheminés vers les différents postes de travail ;

- La zone « Manufacturing » comprenant les postes suivants :

    - Postes de soudage

    - Poste de timbrage

    - Poste de décapage thermique par laser

    - Poste d'application d'un primaire de protection

    - Poste de pose des protections thermiques

    - Poste d'application de peinture

    - Poste d'équipements interne et externe des réservoirs

    - Poste de dégraissage interne du réservoir d'oxygène liquide RLOx

- La zone « AIT » ou zone d'intégration de l'étage principal :

    - Poste d'assemblage et d'équipements des réservoirs

    - Poste d'assemblage du bâti arrière avec le moteur Vulcain (poste AFT BAY)

    - Poste de finition de l'étage principal (avec pose des équipements pyrotechniques)

    - Poste de mise en conteneur.

Le bâtiment comporte également une zone de stockage extérieure pour les gaz neutres sous pression utilisés dans les procédés de mise en pression et d'assainissement (hélium et azote).

Des locaux de stockage dédiés aux produits chimiques d'une part, et aux dispositifs pyrotechniques d'autre part, sont également prévus. Le local de stockage de produits chimiques est situé à l'extérieur du bâtiment N80.

Le bâtiment ainsi que ses installations annexes sont présentés sur le plan suivant.

La description complète des installations est réalisée dans la Partie II – Description des installations.

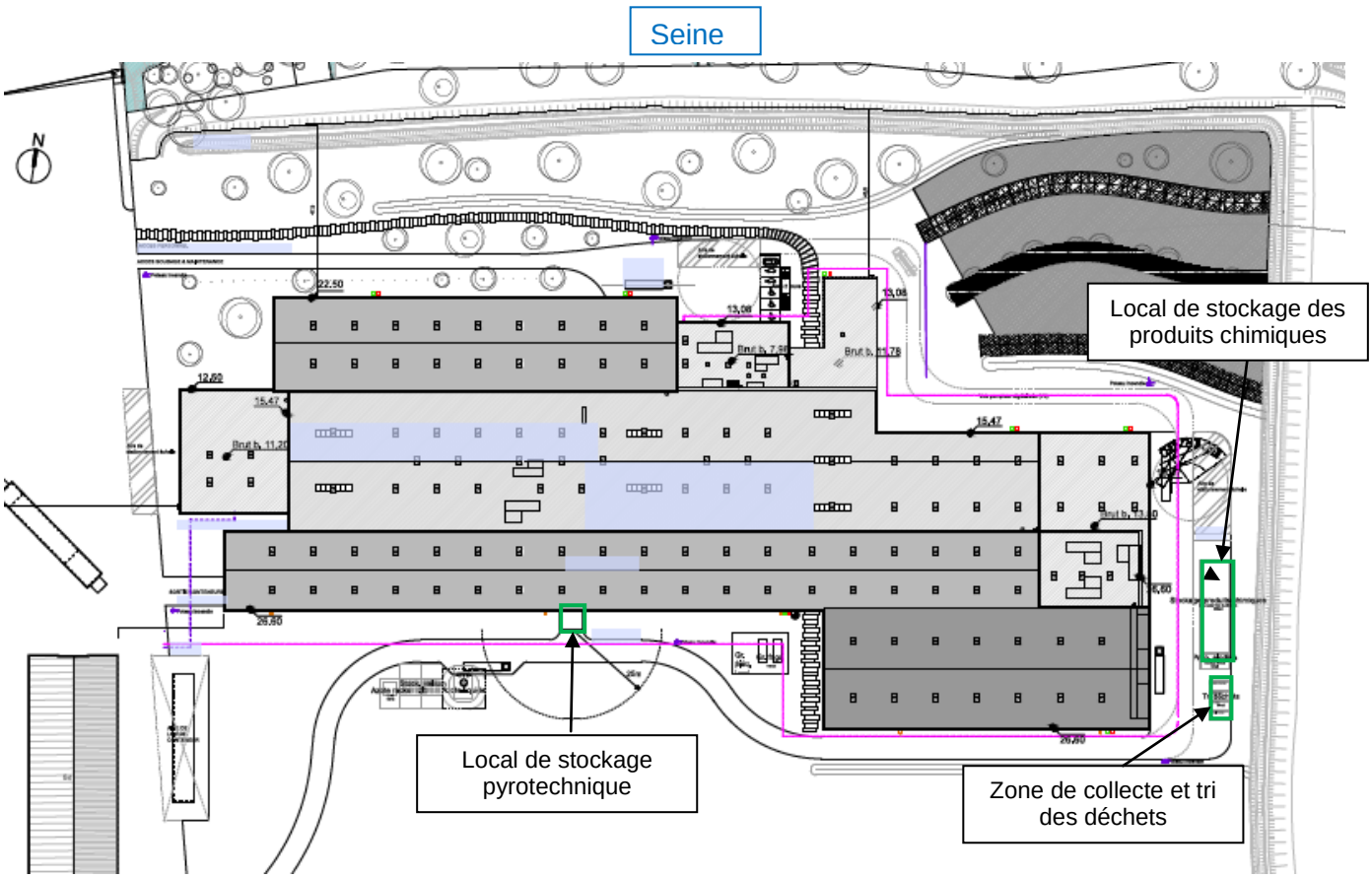

Figure 3 : Plan de situation du bâtiment N80

4 ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

L'étude d'impacts (Partie V) permet d'évaluer l'incidence du projet de bâtiment N80 sur l'environnement lors du fonctionnement normal des installations, couvrant notamment les phases de construction et d'exploitation. Cette étude, pour chacun des milieux environnementaux, a formulé les conclusions ci-dessous.

4.1 IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE

4.1.1 Impacts sur le climat

La génération de gaz à effets de serre par le site Airbus D&S des Mureaux résulte principalement du fonctionnement des chaudières et de la consommation d'électricité.

L'impact du nouveau bâtiment N80 est généré par :

- l'augmentation de la consommation d'électricité (bien que faible au regard du site) ;

- l'augmentation de la capacité de chauffage (ajout d'une chaudière sur le site)

Ces impacts restent limités.

L'impact du trafic de véhicules, que ce soit en phase construction ou exploitation, est quant à lui très faible.

Les mesures de réduction envisagées consistent en la réduction de la consommation d'énergie. Ces mesures sont présentées au paragraphe 4.6.

4.1.2 Impacts sur l'air

En phase construction, les émissions gazeuses sont principalement générées par le fonctionnement des moteurs (engins de chantier, poids-lourds, véhicules divers) et les activités de construction (travaux de découpe ou soudure, terrassements, application de peintures et revêtements). Ces émissions sont essentiellement des poussières, des gaz à effets de serre ou des COV (Composés Organiques Volatils).

Ces émissions sont par définition diffuses, près du sol, localisées sur l'ensemble de la zone du chantier et d'une durée limitée. La zone d'implantation ayant déjà fait l'objet d'un terrassement en prévision de nouvelles activités, l'impact de ces opérations sera donc très réduit.

Les mesures en réduction ou compensatoires prévues sont les mesures applicables sur les chantiers du site Airbus D&S, et en particulier :

- Pour les poussières : humidification du terrain par temps sec, outils munis de filtres, camions bâchés ;

- Conformité des engins, poids-lourds et véhicules légers à la réglementation en vigueur en matière de rejets atmosphériques :

- Pour les COV : choix de peintures, vernis ou revêtements à faible émission de COV.

En phase d'exploitation, les rejets gazeux canalisés générés par le fonctionnement du bâtiment N80 et ses servitudes sont principalement issus des sources suivantes :

- Rejets directement liés au fonctionnement des installations du bâtiment N80, et en particulier :

  - La préparation et l'application en cabine d'un primaire sur les réservoirs, le Cryoprim, générant des COV ;

  - Le dégraissage des réservoirs d'oxygène liquide RLOx qui utilise un solvant, le Novec, générant des COV ;

- Rejets de la chaudière gaz du site Airbus D&S située à proximité (bâtiment N73) pour l'alimentation du bâtiment N80 (cf. paragraphe 4.1.1).

Ces rejets évalués sont inférieurs aux valeurs limites réglementaires.

Des rejets diffus générés par le trafic des véhicules ou encore certaines opérations menées dans le bâtiment (application de peintures acryliques, dégazage des opérations de timbrage à l'azote) sont également identifiés, mais seront très limités donc sans impact évalué.

En termes de réduction des émissions gazeuses, un travail important en amont de la conception a été mené pour réduire ou supprimer des opérations pouvant générer ce type d'émission (suppression des peintures antistatiques contenant des solvants organiques, suppression des traitements de surface chimiques). Une suppression complémentaire de l'application du primaire sur les réservoirs fait également l'objet d'une étude

De plus, des mesures en réduction issues du Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France sont également prises en compte : réalisation d'un Plan de Déplacement d'Entreprise, favorisation du covoiturage…

.

Des mesures de surveillance des rejets gazeux seront réalisées pour le bâtiment N80. Les modalités et rythmes de surveillance proposés sont ceux prescrits par l'arrêté d'autorisation d'exploiter (arrêté n°2013213-0007 du 01/08/2013) pour les autres rejets gazeux du site. Une mesure supplémentaire pourra également être réalisée dans les six mois qui suivront le démarrage de l'exploitation des installations.

4.1.3 Impacts sur l'eau

Consommations en eau

En phase construction, les consommations en eau sont essentiellement réalisées pour les activités suivantes :

- Usage sanitaire (très restreint) ;
- Nettoyage des véhicules sur le chantier ;
- Humidification des sols pour limiter l'envol de poussières générées par temps sec.

Ces consommations restent limitées et sur une durée très réduite.

Les mesures en réduction sont la limitation au strict minimum du nettoyage des engins de chantiers.

La récupération des eaux pluviales pour les usages du chantier (hors sanitaire) est encouragée. L'humidification des sols et le lavage des engins de chantier sont interdits pendant les périodes de sécheresse (définies par arrêté préfectoral).

En phase exploitation, la consommation en eau de ville du bâtiment N80 estimée représente environ 5 % des consommations du site (en prenant l'année 2015 en référence), ce qui induit une consommation supplémentaire peu significative. Cette alimentation en eau potable est assurée par le réseau communal.

Les consommations en eau industrielle pour le bâtiment N80 sont réalisées pour les usages suivants :

- Les activités de peinture ;
- La conversion chimique de certaines pièces (bains) ;
- Le nettoyage des conteneurs de transport ;
- Le réseau incendie.

L'eau industrielle utilisée sur le site Airbus D&S des Mureaux provient de plusieurs puits existants ; ceux-ci n'induisent aucun impact sur les captages extérieurs.

Pour les besoins en eau industrielle du bâtiment N80, un nouveau forage sur la zone Nord du site est nécessaire, en particulier pour répondre principalement aux quantités nécessaires pour les eaux d'extinction en cas d'incendie.

Ces besoins restent cependant bien inférieurs (moins de 1%) aux consommations globales du site Airbus D&S des Mureaux, qui étaient de l'ordre de 800 000 m^3 (2014).

En cas de sécheresse, les mesures générales de l'arrêté « cadre » seront mises en place sur le site, et en particulier au niveau du bâtiment N80. Des prescriptions supplémentaires sont applicables au site Airbus D&S des Mureaux, conformément à son arrêté d'autorisation d'exploiter (arrêté n°2013213-0007 du 01/08/2013), en cas de dépassement des seuils critiques constaté par arrêté préfectoral. Ces prescriptions sont déclinées dans une procédure interne au site applicable depuis 2013 : en cas de sécheresse déclarée, aucune opération nécessitant un fort besoin en eau ne sera réalisée. Ce type d'opérations sera reporté lors de périodes moins critiques pour cette ressource.

Des mesures compensatoires sont également prises par Airbus Defence and Space pour limiter les consommations d'eau telles que l'utilisation de système en circuit fermé : lavage des conteneurs (récupération de l'eau dans une cuve pour traitement puis réutilisation), rinçage des pièces traitées, rinçage des outillages de peinture…

Des mesures de surveillance des eaux souterraines sont préconisées afin de s'assurer de l'état de la ressource. Trois piézomètres vont ainsi être mis en place sur la zone d'implantation du bâtiment N80 (un en amont et deux en aval).

Rejets aqueux

Aucun rejet aqueux en Seine n'est réalisé pour le bâtiment N80 par Airbus Defence and Space.

En phase construction, les principaux rejets aqueux identifiés sont

- les eaux usées sanitaires issues de la base vie du chantier (entièrement confinées et traitées à l'extérieur par l'entreprise générale de génie civil retenue par le maitre d'œuvre du chantier),

- les eaux de lavage des véhicules récupérées dans un bassin de rétention spécifique,

- les eaux pluviales récupérées dans le bassin d'orage réalisé pour les travaux d'aménagements de la zone pour le PPRI.

Les risques de pollution de ces eaux sont dus principalement à la présence d'engins de chantier et des produits toxiques. Ces rejets sont cependant limités en quantités.

Les mesures en réduction de la pollution sont issues de la charte Chantier Vert du site Airbus D&S des Mureaux, et notamment la mise en place de zones d'emplacement de stationnement imperméabilisées pour les engins. Les contrôles des eaux superficielles et souterraines sont néanmoins maintenus pour garantir leur protection.

En phase exploitation, les effluents aqueux générés par le bâtiment N80 sont des eaux usées sanitaires, des eaux industrielles, des eaux de refroidissement et des eaux pluviales.

Ces rejets d'eau proviennent :

- des installations sanitaires du bâtiment : ils sont acheminés vers le réseau communal d'assainissement. L'impact de ces rejets est faible au regard de l'ensemble des rejets sanitaires du site (de l'ordre de 5 %) ;

- des purges effectuées sur certaines installations telles que les groupes froids, les chaudières (en cas de travaux), à la marge ;

- des toitures, rejets pris en compte par l'aménagement de la plateforme ;

- des aires de parking et des aires de circulation imperméabilisées (eaux de ruissellement susceptibles de contenir des hydrocarbures), rejets pris en compte par l'aménagement de la plateforme ;

- de l'extinction d'incendie le cas échéant, eaux susceptibles d'être polluées (hydrocarbures, DCO, MES…), rejets pris en compte par l'aménagement de la plateforme.

Aucun rejet aqueux issu de l'activité de chaufferie, en dehors des rejets dus aux installations sanitaires, n'est identifié.

Aucun effluent liquide n'est rejeté par les activités menées dans le bâtiment N80 (objectif « zéro rejet aqueux industriel »). Aucun prétraitement préalable des effluents n'est ainsi réalisé. Les différentes activités pouvant générer des effluents liquides (application primaire, peinture, dégraissage…) fonctionnent en circuit fermé et les effluents potentiellement générés sont récupérés et traités en tant que déchets dans les filières adaptées.

La zone d'implantation du bâtiment N80 a fait l'objet d'aménagements spécifiques pour la gestion des eaux de ruissellement et des eaux d'incendie. Un bassin d'orage a été mis en place, étanche et couvert en terre végétale. Le fond du bassin d'orage est végétalisé avec des plantes hélophytes (phyto-remédiation). Lors d'épisodes pluvieux, les eaux des voiries et des toitures ruissellent dans ce bassin. Elles sont traitées par la végétation et filtrée par le passage dans la couche de terre. Les eaux pluviales issues des voiries et ayant fait l'objet de la filtration sont ensuite acheminées par des canalisations entre le bassin d'orage et les bassins d'expansion de Seine où elles s'infiltrent dans le sol. Le schéma de ces aménagements est présenté ci-après.

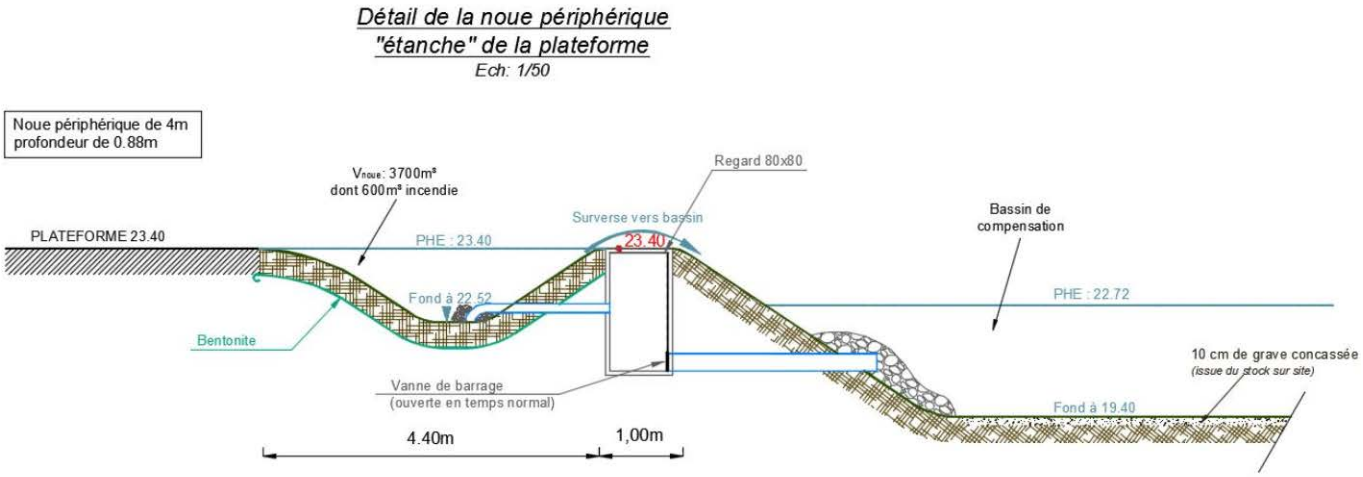

Figure 4 : Aménagements spécifiques pour la gestion des eaux de ruissellement et d'incendie

En cas d'incendie ou de pollution avérée de ces eaux, le bassin peut être fermé (2 vannes barrages présentes sur le site) afin d'arrêter l'infiltration et de confiner les eaux. Celles-ci seront le cas échéant pompées et évacuées comme déchets vers une filière de traitement spécifique.

4.1.4 Impacts sur les sols et sous-sols

La succession géologique présumée à l'emplacement du site, est la suivante :

- remblais de sable jaunâtre et roux,
- argile (sableuse, fluviatile puis ligniteuse),
- sable et gros galets,
- craie.

Des études des sous-sols ont été réalisées permettant de mettre en évidence des sources de pollution des sols. Des mesures sont prises pour réduire cet impact et une surveillance de la qualité des eaux souterraines est effectuée.

En phase construction, les risques de pollution des sols sont liés :

- au stockage des produits destinés à la construction des bâtiments et voiries,
- au stockage d'hydrocarbures dédiés aux engins de chantier,
- à la circulation des camions et des engins de chantier.

Des mesures spécifiques sont mises en place pour limiter ces risques : aménagement des aires de stockage, stationnement des véhicules sur des aires

imperméabilisées… En fin de travaux, toutes les installations de chantier sont évacuées et le terrain est laissé propre.

Des contrôles des sols et sous-sols sont en place pour garantir leur protection.

En phase exploitation, les rejets susceptibles d'impacter le sol ainsi que les mesures de réduction des risques de pollution mises en place sont présentés ci-après :

- du stockage de produits chimiques (produits utilisés pour les activités primaire, peinture, dégraissage et ressuage notamment) : ces produits chimiques sont stockés dans des armoires spécifiques à l'intérieur du bâtiment et sur rétention ;

- du fonctionnement des machines de travail des métaux et alliages utilisant des huiles : installations techniques implantées à l'intérieur des bâtiments (machines de travail des métaux et alliages…) sur des sols bétonnés étanches ;

- au lavage des conteneurs de transport sur l'aire extérieure prévue à cet effet : récupération des eaux de lavage sur aire étanche via une pointe diamant vers une cuve enterrée, puis pompage et des effluents récupérés à l'extérieur pour traitement (déchets) ;

- des déchets générés par le bâtiment N80 : conteneurs adaptés aux types de déchets sur zone de collecte étanche.

Les impacts sur les sols liés au fonctionnement des installations, au traitement des effluents et à la nature des stockages sont ainsi très limités.

4.1.5 Risques naturels

La commune des Mureaux est classée en zone 1, zone de sismicité très faible. Par conséquent, il n'y a pas de prescriptions parasismiques particulières pour les installations du site.

La commune des Mureaux fait l'objet d'un PPRI, Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise).

La zone d'implantation du bâtiment N80 a fait l'objet d'un réaménagement par Airbus D&S afin de préparer les compensations des futures constructions, conformément aux prescriptions du PPRI.

Ce réaménagement, réalisé en 2013, a compris :

- La démolition des anciens bâtiments sur la plateforme ;

- La démolition des voiries et cuves enterrées ;

- Les déblais et remblais des zones.

La zone d'implantation du bâtiment N80 a ainsi été remblayée jusqu'à une cote moyenne de 23,40m NGF (le niveau de sol minimum requis doit dépasser de 0,20m les Plus Hautes Eaux Connues (PEHC) ; ces PEHC de la zone d'implantation sont à 22,72m NGF)). Des zones de compensations ont été créées autour.

Les événements climatiques extrêmes (neige, grêle, orage, rafales de vent) sont rares. Les installations du site sont cependant construites pour résister à ces événements.

4.2 IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

4.2.1 Bruits, vibrations, odeurs et émissions lumineuses

Bruits et vibrations

Les principales sources de bruit et de vibration identifiées dans l'environnement de la zone d'implantation du bâtiment N80 sont les suivantes :

- Sources de bruit ou de vibration extérieures à l'établissement Airbus D&S :
    - Les passages des trains de la ligne Paris-Le Havre au Sud de la zone d'implantation ;
    - La circulation automobile autour de l'établissement (RD 154) ;
- Sources de bruit ou de vibration internes à l'établissement Airbus D&S (hors bâtiment N80) :
    - La centrale d'azote du bâtiment S50 ;
    - Les climatisations des bâtiments S51, N60 et N61 ;
    - Le local surpresseur du bâtiment N60 ;
    - La centrale de climatisation du bâtiment S10 ;
    - La circulation des véhicules.

Les mesures de bruit émis par le fonctionnement des installations du site Airbus D&S en période de jour et de nuit ont permis de montrer que ceux-ci respectent les valeurs limites de 65 dB (A) et 55 dB(A) fixés par l'arrêté d'autorisation d'exploiter (arrêté 2013213-0007 du 01/08/2013) pour les périodes diurnes et nocturnes.

En phase construction, les impacts sonores seront temporaires. Le chantier n'aura lieu qu'en période diurne et les engins seront conformes à la réglementation en vigueur.

En phase exploitation, les sources de bruits et vibrations issues du bâtiment N80 sont principalement :

- Les systèmes de ventilation ;
- Les cheminées ou extracteurs d'air de certains ateliers ;
- La circulation des véhicules et poids-lourds sur le site ;
- Les bruits générés par certaines opérations.

Toutes les opérations sont menées à l'intérieur du bâtiment N80 en journée : aucune nuisance sonore ne sera perceptible au-delà des limites du site Airbus D&S (rôle de confinement de la structure du bâtiment).

Les nuisances sonores des extracteurs d'air installés sur les nouveaux bâtiments sont considérées comme négligeables à l'extérieur du bâtiment.

L'ensemble des équipements sources potentielles de vibrations sera positionné sur un massif antivibratoire permettant de ne pas propager les vibrations au sol.

Odeurs

En phase construction comme en phase exploitation, aucune source d'odeur n'est identifiée.

Les odeurs liées aux autres modes de rejet sont négligeables.

Emissions lumineuses

Le site Airbus D&S des Mureaux étant un site dit PIV (Première Importance Vitale), un éclairage nocturne est obligatoire.

Le site est ainsi éclairé à l'extérieur lorsque la visibilité est réduite (en hiver par exemple) et en période d'activité nocturne : l'éclairage se déclenche sur capteur, sur la consigne de 30 lux.

En phase construction, un éclairage des activités peut être nécessaire en début de matinée et en soirée, notamment en période hivernale. Le chantier fonctionnant exclusivement en journée sur une tranche horaire de 7h à 22h, l'éclairage des activités du chantier est limité à cette période.

L'impact de ces émissions est donc très limité.

L'éclairage intérieur du bâtiment N80 en période diurne, et plus précisément lors de l'exploitation en 2X8, ne provoquera aucun impact à l'extérieur.

Des sources lumineuses à l'extérieur du bâtiment sont présentes pour assurer un éclairement en début de matinée ou fin de journée en fonction de la lumière extérieure, conformément au reste du site (statut PIV du site).

Les impacts sont donc très limités.

4.2.2 Impacts sur les paysages et les patrimoines

Intégration paysagère

Le paysage dans l'environnement du site Airbus D&S des Mureaux, et de la zone d'implantation du bâtiment N80 plus particulièrement, est un paysage totalement anthropisé à dominante industrielle.

Le travail effectué par l'architecte a consisté à s'harmoniser avec les bâtiments existants dans l'environnement (bâtiment N59 et N60 particulièrement), en termes notamment de configuration et couleurs du bâtiment. Un traitement paysager important a également été réalisé pour préserver et reconstituer la berge d'une part et réduire l'impact visuel pour les riverains en Nord de Seine d'autre part.

L'impact visuel généré par ce nouveau bâtiment est par conséquent acceptable.

Patrimoine archéologique

La zone d'implantation du bâtiment N80 est au nord d'une zone dite « à fort patrimoine archéologique ».

Cette zone est conservée intacte par le présent projet.

L'impact sur ce patrimoine archéologique est donc très faible.

Patrimoine culturel et historique

Le site Airbus D&S des Mureaux, dont la zone d'implantation du bâtiment N80, est situé en dehors des périmètres de protection de 500 m des sites classés. Il n'engendre aucun effet négatif notable sur le patrimoine culturel en phase d'exploitation.

4.2.3 Incidences fonctionnelles aux abords du site

Le trafic global engendré par l'activité du site Airbus D&S des Mureaux est de l'ordre de 3 990 mouvements (allers et retours) de véhicules par jour. Le trafic est principalement généré par le personnel et les visiteurs venant sur le site et les livraisons.

Les nouvelles activités menées au bâtiment N80 ne vont induire que très peu de trafic supplémentaire (quelques livraisons journalières, pas de flux supplémentaire concernant le personnel en raison du basculement progressif de la production du bâtiment N60 vers le bâtiment N80). L'impact de la phase construction est également très limité.

4.2.4 Autres impacts sur le milieu humain

Aucun impact sur les activités agricoles, forestières ou touristiques n'a été identifié pour le présent projet

4.3 IMPACTS SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE

4.3.1 Impacts sur la faune et la flore

La plateforme d'implantation du bâtiment N80 a déjà fait l'objet d'un pré-terrassement pour un précédent projet en 2012 et a été entretenue jusqu'au démarrage des travaux : elle était ainsi exempte de toute nouvelle colonisation.

Par conséquent, aucun impact sur la faune ou la flore n'est identifié pour les phases de construction et d'exploitation du bâtiment N80.

4.3.2 Impacts sur les zones naturelles

Zone Natura 2000

Le site Airbus D&S des Mureaux, et en particulier la zone d'implantation du bâtiment N80, n'est pas situé dans une zone Natura 2000.

La zone Natura 2000 la plus proche est la Carrière de Guerville, plus de 10 km à l'ouest. Une fiche simplifiée d'évaluation des incidences sur cette zone Natura 2000 a été réalisée et conclut à l'absence d'incidence sur cette zone.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistiques et Floristique)

Le site Airbus D&S des Mureaux, et en particulier la zone d'implantation du bâtiment N80, n'est pas situé dans une ZNIEFF. Néanmoins, la ZNIEFF de type I « Les plans d'eau de Verneuil Les Mureaux » est limitrophe à la zone d'implantation du bâtiment N80. Un dossier d'évaluation des incidences sur cette zone naturelle a été effectué et conclut à l'absence d'incidence sur cette zone.

Zones humides

Le site Airbus D&S des Mureaux n'est situé dans aucune zone humide référencée.

Aucune zone à dominante humide n'est identifiée dans un périmètre de plus d'une dizaine de kilomètres du site Airbus D&S des Mureaux.

Aucun impact sur ces zones n'est donc identifié.

4.4 IMPACT SANITAIRE

La caractérisation du risque permet de connaitre les risques sanitaires chroniques liés à une exposition à long terme des populations riveraines aux polluants atmosphériques émis les installations.

Une étude du risque sanitaire des rejets gazeux canalisés générés par le bâtiment N80 en exploitation a été réalisée. Cette étude permet de conclure qu'il n'y a pas de risque sanitaire significatif lié aux rejets atmosphériques du bâtiment.

4.5 GESTION DES DECHETS

En phase construction, les déchets générés sont principalement les suivants :

- Des déchets dangereux : type peinture, bombe aérosols, solvants, huiles, etc ;
- Des déchets non dangereux : bois et dérivés, cartons issus des emballages, métaux pour les structures du bâtiment et les divers réseaux, plastique, PVC, plâtres, etc. ;
- Des déchets inertes : sable, gravats, béton, ciment, etc.

Le terrassement de la zone déjà effectué limite de façon significative la production de gravats du chantier (déchets inertes).

L'application de la Charte Chantier vert du site à ce chantier permettra la mise en place des mesures suivantes :

- Tri des déchets à la source avec un nombre suffisant de bennes pour :
    - Les déchets Inertes ;
    - Les déchets Dangereux ;
    - Les déchets Non Dangereux ;
    - Les emballages.

  Des bennes spécifiques sont également prévues pour les déchets spécifiques (types : lampes, pneus, piles et accumulateurs) ;
- Zone de stockage des déchets à l'abri du vent pour éviter l'envol de déchets, et facilement accessible avec des bennes de déchets dangereux étanches afin d'éviter toute pollution des sols ou des eaux ;

- Traitement et valorisation des déchets : recherche des filières de traitement et de valorisation à l'échelle locale ou régionale en privilégiant toujours les filières de réemploi, recyclage ou récupération.

En phase exploitation, les activités menées au bâtiment N80 sont principalement des activités mécaniques d'assemblage d'éléments semi-finis. Par conséquent les opérations générant des déchets sont très réduites (peu d'usinage et peu de découpe).

Les principaux déchets générés sont ainsi les suivants :

- Eaux de process, résultant notamment des bains de conversion chimiques de quelques pièces et de la préparation et de l'application des peintures (effluents en faibles quantités), considérés comme des déchets dangereux ;

- Déchets issus des ateliers d'application des revêtements et peintures et d'encollage des protections thermiques (chiffons, résidus, effluents) considérés comme des déchets dangereux ;

- Déchets issus des chutes de protections thermiques (après découpage), considérés comme des déchets non dangereux ;

- Huiles résultant des vidanges et de l'entretien des machines et équipements hydrauliques, considérés comme des déchets dangereux (très faibles quantités) ;

- Déchets de type emballage en zone de réception.

La gestion de ces déchets s'inscrit dans la gestion globale des déchets générés par le site AIRBUS D&S. en respectant les plans régionaux. Une zone dédiée au tri et à la collecte des déchets du bâtiment N80 est prévue à l'extérieur (zone abritée sur rétention).

Les principales mesures compensatoires consistent ainsi :

- En une réduction des déchets à la source (limitation des opérations génératrices d'effluents et de déchets) ;

- En un tri très sélectif de ces déchets ;

- En un choix de filières adaptées, avec pour objectif principal une valorisation optimale.

4.6 UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Le site Airbus D&S des Mureaux a recours à l'utilisation de différentes sources d'énergie :

- Gaz naturel (chaudières) ;

- Electricité ;

- Biomasse (chaudière) ;

- Gasoil, fioul, diesel (sources mobiles ou fixes).

La mise en service de la chaudière biomasse en 2013 a permis une nette diminution de la consommation en gaz naturel (près de 30% entre 2012 et 2014).

Le besoin en chauffage du bâtiment N80 se traduit par une augmentation de capacité de la chaudière biomasse (bois + gaz naturel) (bâtiment N73).

Les mesures en réduction et compensation de la consommation de l'énergie sont ainsi :

- La consommation énergétique du bâtiment N80 correspond à un pic énergétique en considérant le fonctionnement complet du bâtiment N80 (Ariane 6) et la continuité de l'activité du bâtiment N60 (Ariane 5). Il convient de noter qu'à moyen terme, l'exploitation du bâtiment N60 va cesser au profit du bâtiment N80 (période de recouvrement prévue jusqu'en 2023 à 2025). Cet arrêt du bâtiment N60 compensera partiellement cette hausse de consommation ;

- Eclairage : choix d'appareillages performants, sources à basse consommation, réduction de l'éclairage en dehors des phases d'exploitation de l'installation ;

- Ventilation/fluides : une optimisation des températures des locaux en inoccupation est réalisée pour limiter le chauffage de ces derniers.

4.7 EFFETS CUMULES

4.7.1 Impacts des effets cumulés internes

En phase construction comme en phase exploitation, les pollutions des sols, sous-sols, eaux superficielles et souterraines sont susceptibles de s'additionner. Toutefois, les mesures mises en place permettent de s'assurer que les impacts résiduels pour chacun des milieux sont faibles et que le risque de pollution est très limité.

Ces impacts sont donc très limités, voire inexistants.

4.7.2 Impacts des effets cumulés avec d'autres projets

Aucun projet de type ICPE n'est présent dans le périmètre couvert par le rayon d'affichage de l'enquête publique (1 km), ni dans les zones d'études définies pour l'évaluation des effets (rayon de 2,5 km autour de la zone d'implantation).

Les différents projets recensés au-delà de ce rayon et leurs impacts ne se superposent pas. En considérant la distance entre les différents projets et des mesures compensatoires mises en place sur chacun des projets, il n'y aura donc pas d'effets cumulés relatifs aux impacts permanents et temporaires.

Aucune mesure compensatoire d'atténuation des effets cumulés n'est donc à envisager, l'absence d'effets cumulés est retenue pour le présent projet.

4.8 INVESTISSEMENTS LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans sa démarche pour limiter ses impacts sur l'environnement, Airbus Defence and Space a mis en place des mesures compensatoires et des contrôles pour garantir des qualités des eaux, des sols et sous-sols, de l'air conformes avec la réglementation. Ces mesures concernent la prévention et la protection, la remise en état et la gestion des milieux.

Le tableau suivant reprend les coûts associés à ces mesures :

Mesures	Coûts associés
Aménagement de la zone d'implantation du bâtiment N80 pour la conformité au PPRI (travaux)	1 800 000 €
Mise en place de la phyto-remédiation et son entretien	176 000 €
Mesures de surveillance des eaux souterraines sur la zone d'implantation (avec forage associé)	180 000 €
Elaboration du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter du bâtiment N80	180 000 €

Tableau 1 : Coûts relatifs aux différentes mesures qui seront mises en place pour limiter les impacts du bâtiment N80

D'autre part, des investissements de Recherche et Développement très importants sont réalisés par Airbus D&S pour les substitutions d'activités potentiellement polluantes :

- Investissements relatifs à la substitution du procédé de traitement de surface par le décapage thermique laser : investissements en Recherche et Développement pour une enveloppe de l'ordre de 7M€ à 13 M€ sur 5 ans et un coût estimé du moyen et des études associées de l'ordre de 10 M€ ;

- Investissements relatifs à la substitution du chrome VI utilisé dans les bains de conversion chimique : l'effort est estimé à environ 50 à 100 millions d'euros partagés entre les différents acteurs du lanceur Ariane 5 (dont AIRBUS D&S) pour la période 2005 – 2020.

4.9 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

En fin d'exploitation, le site prendra toutes les mesures nécessaires pour supprimer toute source potentielle d'impact sur l'environnement et sur la sécurité des personnes.

Airbus Defence and Space s'engage ainsi à remettre le site dans un état tel qu'il ne puisse pas présenter de danger pour l'environnement ou la population. L'arrêt définitif des installations sera notifié au Préfet au moins un mois auparavant.

Un mémoire de cessation d'activités serait réalisé conformément aux articles R.512-74 et 75 du Code de l'Environnement, au minimum trois mois avant.

Cette notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures porteront notamment sur :

- Maintien en l'état de fonctionner des utilités (alimentation électrique…) après consignation des équipements en arrêt de sécurité,

- Evacuation des déchets résiduels pour valorisation ou vers des installations de stockage et élimination de déchets (inertes, dangereux ou non dangereux).

4.10 CONCLUSION

L'étude d'impact environnemental et sanitaire a permis d'identifier les sources de nuisances et de pollutions générées par le fonctionnement normal des installations du bâtiment N80.

Les effets directs et indirects, permanents ou temporaires générés par ces sources ont été évalués au regard des enjeux constitués par les milieux physique, humain et biologique.

Les impacts évalués dans la présente étude sont faibles au regard de ces enjeux.

Cette étude permet de conclure à un impact faible et maitrisé du projet sur l'environnement.

5 ETUDE DE DANGERS

5.1 CONTEXTE ET DEMARCHE

L'étude de dangers (Partie V) analyse l'ensemble des risques présentés par l'installation vis-à-vis des populations extérieures, des biens et de l'environnement en tenant compte des mesures de prévention et protection prévues. Cette étude permet de statuer sur l'acceptabilité du projet au regard de la criticité des situations accidentelles résiduelles.

La démarche globale d'analyse de risques retenue pour la présente étude est la suivante :

- Analyse préliminaire des risques (APR) : identification des évènements initiateurs et causes potentiels, des évènements redoutés et des phénomènes dangereux résultant de ces évènements ainsi que des mesures de prévention et de protection préconisées ;

- Caractérisation des phénomènes dangereux résultant de l'APR : modélisation des phénomènes dangereux principaux identifiés dans l'APR et évaluation des distances d'effets générés ;

- Analyse détaillée des risques pour les scénarios les plus dimensionnants de l'étude.

5.2 SYNTHESE DE L'ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

En préalable à l'analyse préliminaire des risques, ont été réalisées :

- Une identification des agressions externes potentielles ;

- Une identification des potentiels de dangers présents (produits, procédés, activités) ;

- Une réduction à la source des potentiels de dangers ;

- Une analyse de l'accidentologie sur des installations ou activités équivalentes

L'analyse préliminaire des risques a été menée sur la base de ces éléments et d'un découpage fonctionnel des installations du bâtiment N80.

Une hiérarchisation des évènements redoutés issus de cette analyse a été réalisée.

Les évènements redoutés issus de l'analyse préliminaire des risques et sélectionnés pour l'étape de caractérisation des phénomènes dangereux générés sont relatifs :

- A l'éclatement d'un réservoir en cellule de timbrage (cellule forte avec une paroi soufflable) ;

- A l'épandage de primaire (substance inflammable) dans la cabine d'application ou dans le local de préparation (avec présence d'une source d'inflammation) ;

- A l'éclatement d'une capacité haute pression en zone d'intégration du moteur ;

- A l'épandage de produits chimiques (substances toxiques et / ou inflammables) dans le local de stockage (avec présence d'une source d'inflammation) ;

- A un accident pyrotechnique associé à l'opération de stockage de dispositifs pyrotechniques.

5.3 SYNTHESE DE LA CARACTERISATION DES PHENOMES DANGEREUX GENERES

La synthèse des résultats de la caractérisation des phénomènes dangereux générés par ces évènements est présentée ci-après :

- Phénomènes dangereux sans conséquence à l'extérieur du bâtiment N80 :
    - Eclatement de capacité Haute Pression (effets confinés dans le bâtiment) ;
    - Epandage avec présence de source d'inflammation dans la cabine d'application de primaire et dans le local de préparation (effets confinés dans la cabine ou le local de préparation) avec prise en compte des mesures constructives ;
    - Incendie du local de stockage des produits chimiques avec prise en compte des mesures constructives ;
- Phénomènes dangereux générant des effets à l'extérieur du bâtiment N80 : ces phénomènes dangereux avec leurs distances maximales d'effets associés sont présentés dans le tableau ci-après.

La cinétique de tous ces phénomènes dangereux est rapide.

Une analyse des effets dominos a également été menée à l'issue de cette caractérisation. Elle a permis de conclure à l'absence d'effets dominos entre les différents phénomènes dangereux, et en particulier d'exclure le scénario d'incendie généralisé du bâtiment N80.

Eclatement d'un réservoir en cellule de timbrage					
Surpression	**300 mbar**	**200 mbar**	**140 mbar**	**50 mbar**	**20 mbar**
Effets sur les personnes	**-**	**SELS***	**SEL***	**SEI***	**-**
Effets sur les structures	**Dégâts très graves sur les structures**	**Effets dominos**	**Dégâts graves sur les structures**	**Dégâts légers sur les structures**	**Bris de vitres**
Distance maximale d'atteinte pour une surpression donnée dans l'axe de la paroi soufflable (réservoir RLH_2) (m)	30	40	45	80	160
Distance maximale d'atteinte pour une surpression donnée sur les parois et à l'arrière de la cellule (réservoir RLH_2) (m)	20	25	35	60	120
Accident pyrotechnique devant le local de stockage (chargement / Déchargement)					
Distances maximales atteintes pour un flux thermique donné (m)	**Z1**	**Z2**	**Z3**	**Z4**	**Z5**
	-	**SELS***	**SEL***	**SEI***	**/**
	4	5	7	12	/
Distances maximales atteintes pour une surpression donnée (m)	**Z1**	**Z2**	**Z3**	**Z4**	**Z5**
	-	**SELS***	**SEL***	**SEI***	**/**
	450 mbar	**200 mbar**	**140 mbar**	**50 mbar**	**20 mbar**
	5	8	15	22	45
Zones d'effets de projection (m)	**Z1**	**Z2**	**Z3**	**Z4**	**Z5**
	10	20	25	40	120

Tableau 2 : Synthèse de la caractérisation des phénomènes dangereux avec effets sortant du bâtiment N80

* Les seuils SEI, SEL, et SELS sont définis par l'arrêté du 29 septembre 2005. Ils correspondent aux effets sur les personnes suivants :

- SEI : Seuil des Effets Irréversibles ;
- SEL : Seuil des Effets Létaux ;
- SELS : Seuil des Effets Létaux Significatifs.

Toutes les zones d'effets de type létal ou de niveau irréversible sont contenues dans les limites de propriété du site Airbus D&S des Mureaux.

Seule la zone d'effets de type Z5 (surpression) du scénario d'éclatement peut concerner une zone au-delà des limites de propriété. Néanmoins, cette zone est de taille très limitée (moins de 50 m au-delà du site) et ne concerne pas de zones habitées ou très fréquentées (zone réduite sur la Seine).

La cartographie ci-après présente les enveloppes des zones d'effets relatives à l'ensemble des phénomènes dangereux potentiellement générés par l'exploitation du bâtiment N80.

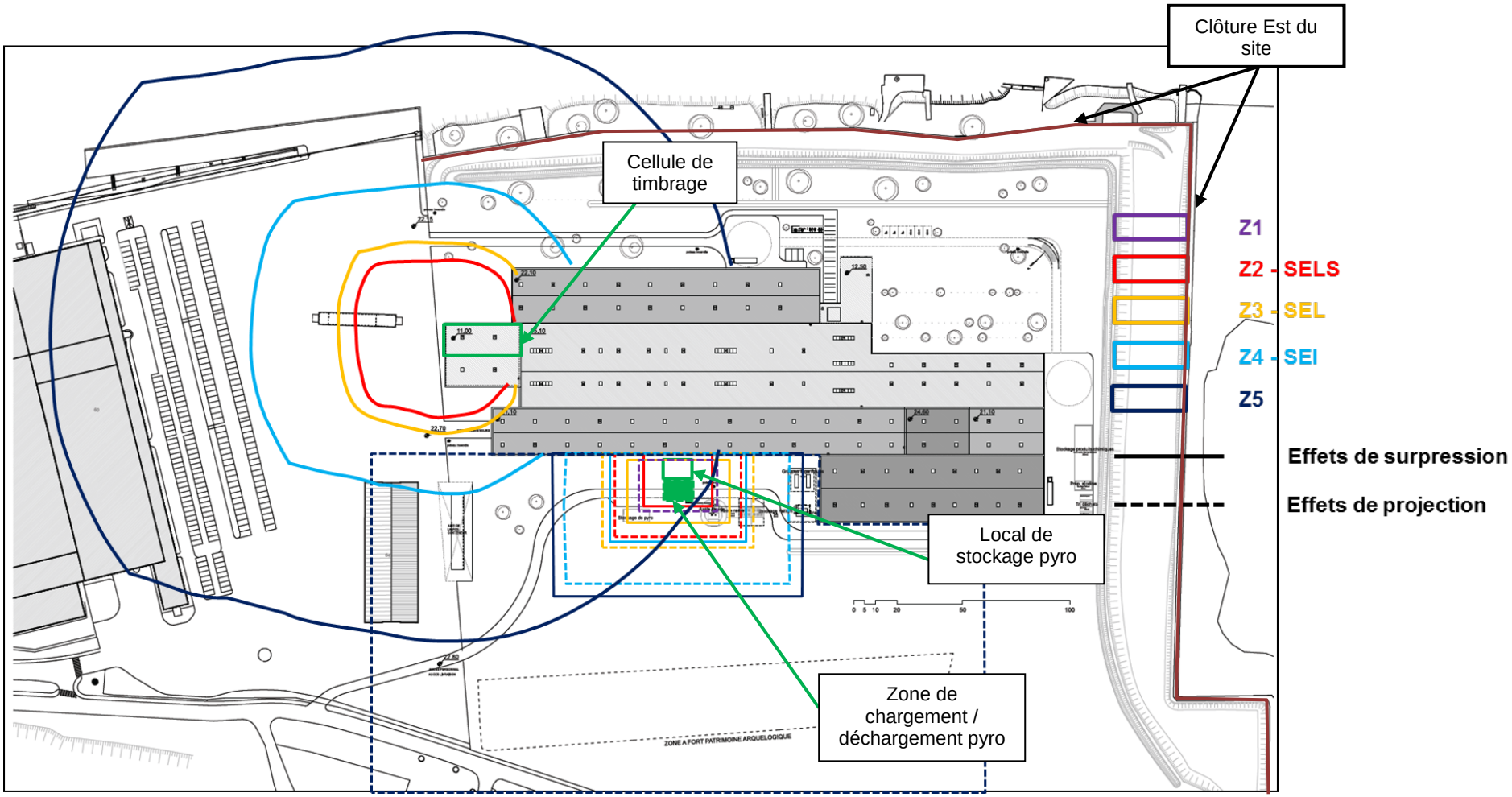

Figure 5 : Cartographie des phénomènes dangereux dont les effets sortent du bâtiment N80

5.4 ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES

Une étude détaillée des scénarios ayant des effets à l'extérieur du bâtiment N80 a été réalisée afin de garantir leur maitrise vis-à-vis de l'extérieur du site.

Les deux scénarios concernés sont l'éclatement d'un réservoir en cellule de timbrage et l'accident pyrotechnique en phase de chargement / déchargement.

Pour chacun des deux scénarios, cette analyse a consisté à :

- étudier chaque évènement initiateur de la phase accidentelle,
- détailler les mesures de prévention mises en place ainsi que le dimensionnement des installations (dimensionnement de la cellule de timbrage et du local pyrotechnique).

Aucune gravité portant sur l'atteinte potentielle des populations extérieures n'est à évaluer et aucune grille de type MMR n'est à renseigner.

5.5 MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Les mesures générales de prévention présentes ou appliquées sur le site Airbus D&S des Mureaux seront appliquées également au bâtiment N80 (mesures générales, maitrise des sources d'ignition, formation, contrôle et surveillance des installations…). Les moyens d'intervention ainsi que la gestion des situations d'urgences mise en place pour le site seront également appliqués pour le bâtiment N80.

Les moyens de prévention et de protection du risque incendie pour le bâtiment N80 sont détaillés, ainsi que les principes de désenfumage retenus et les besoins en eau d'extinction.

Tous ces moyens concourent à la garantie de la maitrise des risques sur le site, et en particulier pour le bâtiment N80.

5.6 CONCLUSION

L'étude de danger du bâtiment N80 situé sur le site Airbus Defence and Space des Mureaux a permis d'identifier :

- les risques présentés par les produits et procédés mis en œuvre,
- les effets des accidents susceptibles d'intervenir sur le site,
- les mesures envisagées permettant de réduire les probabilités d'occurrence (prévention) et les effets (protection) des principaux évènements redoutés.

Les mesures organisationnelles et les moyens de prévention et de protection mis en œuvre sur le site des Mureaux par la société Airbus Defence and Space, permettent de conclure à une maîtrise des risques avec un risque résiduel aussi bas que raisonnablement possible.

6 CONLUSION GENERALE

Les études menées dans le cadre de ce Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter permettent de conclure à la maitrise des risques et des impacts générés par la construction et l'exploitation du bâtiment N80.